



**DELIBERATION N° 61/2013 du 30 Septembre 2013**  
**Approuvant le choix de la Commission d'Appels d'Offres relatif à l'appel d'offres pour la fourniture de matériaux de construction du lot 7 intitulé « Couverture » pour l'année 2013**

En sa séance du 30 septembre 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 6/CONV/CM/2012 du 24 septembre 2013, sous sa présidence, avec Monsieur TIATIA David, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 26/2008 du 12 Juin 2008, portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de HUAHINE ;
- Vu** la délibération n° 23/2010 du 30 Mars 2010, rectifiant la délégation du Conseil Municipal en matière de signature des marchés publics ;
- Vu** la délibération n° 25/2012 du 26 Mars 2012, rectifiant la délégation du Conseil Municipal en matière de signature des marchés publics ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 25 mars 2013 ;
- Vu** le courrier n°HC/D-2013- 543/SAISLV/pcl/lu du 12 septembre 2013 du chef des subdivisions administratives des Iles du Vent et des Iles Sous- le -Vent ;

**Considérant** l'urgence de la commande pour des opérations scolaires antérieures à 2013 à réaliser;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le choix du soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres relatif à la fourniture de matériaux de construction du lot 7 intitulé « Couverture » pour l'année 2013 est approuvé et se compose comme suit :

	POLYTOL	Observation	S.A. ENGECO	Observation
	TOTAL TTC		TOTAL TTC	
<b>Lot 7: Couverture</b>	7 896 369		6 996 452	
<b>SOUS-TOTAL</b>	7 896 369	Délai de livraison + de 04 mois	6 996 452	Délai de livraison moins de 03 mois et le moins disant
<b>TOTAL RETENU</b>			6 996 452	

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant subséquent.

**Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 606 282 du budget principal.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :



**Pour (17) :** FAATAU Félix, TUFAMEA Rehoboama, TEUIRA Carolina, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, HIRO Andréa, TAINANUARI Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TING Félix.

Onze (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges, TAI Tevanaa, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,

  
 Félix FAATAU  


<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 17	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 17 dont 0 pouvoirs	le
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 17	du
Votes pour : 17	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	<p align="center">Le Maire,</p>   Félix FAATAU